



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 30 septembre 2015

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR

Mmes CATTEY Hélène - HERBST Michaële (jusqu'à 16H15) - MOSER-JAUSLIN Lucy - PIRIO Nadine
- POCHARD Isabelle - WANNEBROUCQ Amélie

MM. BAYARDON Jérôme - CLUZEL Benoît - FAUCHER Olivier - FINOT Christophe – FRISQUET
Laurent - GAMBEY Jean-François - GOUTON Pierre - HERRMANN Samuel - IMHOFF Luc - JACQUIR
HOUSSEN Sabir - LECLERCQ Éric (jusqu'à 16H10) - LEURENT Sébastien – LIRON Michel - NAGEL
Johannes – OZCELIK Orhan (à partir de 16H10)

Etaient représentés :

M.BERTIN Charles, procuration à Mme POCHARD Isabelle,
Mme BOITELLE Sarah, procuration à M. HERRMANN Samuel,
M.GOMEZ Olivier, procuration à Mme WANNEBROUCQ Amélie,
Mme JOAO Olivia, procuration à M. HERRMANN Samuel,
M. LECLERCQ Éric, procuration à M. JACQUIR HOUSSEN Sabir (à partir de 16H10),
M. OZCELIK Orhan, procuration à Mme WANNEBROUCQ Amélie (jusqu'à 16H10),
M. RAVY Etienne, procuration à M. GAMBEY Jean-François,
M.ROUX Clément, procuration à M. FRISQUET Benoît
M.SUGNY Dominique, procuration à M. FAUCHER Olivier,
M. VOISIN Yvon, procuration à M. JACQUIR HOUSSEN Sabir,

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées ainsi que Mme BOIS Muriel, Mme LECOMTE Aurélie, Mme SAVONNET,
M.HEINRICH Philippe et M. ROSSE Matthieu.

Etaient invités:

Mme BONNAUD Mylène, suppléante de Mme WANNEBROUCQ Amélie, présente
M. CABOCHE Gilles (Directeur ESIREM), excusé
M. CABOCEL Vincent, étudiant, absent
Mme CULLOT Nadine (Directrice du département IEM), présente
M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), excusé
M. DEREUX Alain (Directeur ICB), représenté par M..MILLOT Guy

M. FANG Shizan (Directeur du département de Mathématiques), présent (jusqu'à 16H20)
M. GUERIN Stéphane (Directeur du département de Physique), excusé
M. MERIAUDEAU Fabrice (Directeur LE2I), présent
M. MESQUITA Jimmy suppléant de M. OZCELIK Orhan, absent
M. PARIS Luis (Directeur IMB), représenté par M. JOURANI Abderrahim
M. SIRUGUE Daniel suppléant de M. RAVY, excusé
Mme VIAL Noémie, étudiante, absente
M. VUILLEMIN Bruno (Directeur du département de Chimie), excusé
M. WILFART Alexandre, étudiant, absent

Services centraux de l'UFR :

M. BOILLAUD (Responsable administratif de l'UFR), présent
Mme COURVOISIER (Adjointe GRH), présente
Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente
Mme GAGNEPAIN (Secrétariat de direction de l'UFR), présente
Mme GRAS (service scolarité de l'UFR), présente

Ordre du jour :

1. Informations du Directeur
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 13 mai 2015
3. Budget rectificatif 2015 n°3
4. Capacité d'accueil
5. Auto-évaluation (contrat actuel 2012-2017)
6. Accréditation (contrat 2017-2021)
7. Questions administratives et financières
8. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 14H25.

1 – Informations du Directeur de l'UFR :

1.1. M. BLAIS informe le conseil que la campagne de demandes de délégation CNRS est en cours et que les demandes sont à faire avant le 3 novembre 2015. Il ajoute qu'il vient de recevoir la note sur la prochaine campagne de pluri annualisation et que les demandes seront traitées en conseil restreint en janvier.

1.2. M. BLAIS annonce que l'UFR Sciences et Techniques ne sera pas concernée cette année par les élections qui seront organisées fin novembre pour le renouvellement partiel des conseils de composantes puisqu'aucun siège du conseil n'est actuellement vacant. Il précise que Mme BOIS quittera l'UFR Sciences et Techniques au 15 octobre suite à sa nomination à l'IAE et que, conformément aux dispositions réglementaires, elle sera remplacée au conseil par M. CAVRET Philippe, qui était le candidat suivant sur la liste « les anonymes, la différence c'est nous » sur laquelle Mme BOIS avait été élue l'année dernière.

M. BLAIS rappelle que Mme BOIS était membre du bureau. Pour la remplacer, le prochain conseil devra réélire le membre du bureau n'appartenant pas aux collègues des enseignants-chercheurs ni à celui des étudiants.

1.3. M. BLAIS informe le conseil que les élections aux conseils centraux de l'université auront lieu début 2016 mais qu'il n'a aucune information pour l'instant. Il ajoute que l'UFR Sciences et Techniques mettra ses locaux à disposition pour les réunions publiques pour lesquelles il sera sollicité mais que cela ne devra pas se faire au détriment de l'enseignement. Il sollicitera la directrice générale des services pour avoir des précisions sur les modalités selon lesquelles les personnels pourront participer à ces réunions sur leur temps de travail.

1.4. M.BLAIS informe les membres du conseil que l'université participera cette année au salon « Studyrama » qui se déroulera les 27 et 28 novembre 2015 à Dijon. L'UFR Sciences et Techniques y tiendra un stand pour la tenue duquel les personnels seront sollicités via les départements.

1.5. M.BLAIS indique les mouvements de personnels qui ont eu lieu à la rentrée :

Mme JOURANI a été nommée à l'ESIREM

Mme DOMAGALA a obtenu un changement d'affectation pour Châlon-sur-Saône

Mme NONIER est partie en retraite

Mme BOIS sera nommée à l'IAE à compter du 15 octobre prochain suite à sa réussite au concours de technicienne

Suite à sa nomination au grade de SAENES, Mme GRAS succède à Mme DOMAGALA dans les fonctions de responsable de service scolarité de l'UFR. Des personnels contractuels seront nommés sur les supports des postes de mesdames JOURANI, NONIER et BOIS. Ces personnels n'ont pas encore l'expérience de l'établissement et M.BLAIS demande indulgence pour les retards qui pourraient éventuellement apparaître dans l'instruction de certains dossiers dans les premiers temps de leur prise de fonction.

M.BLAIS précise que la personne nommée au secrétariat du département mathématiques arrivera deux semaines avant le départ de Mme BOIS afin d'assurer un « tuilage ». Le coût salarial de ces deux semaines sera pris en charge financièrement par l'UFR.

1.6. M.BOILLAUD présente l'opération d'inventaire physique qui vient d'être lancée sur toute l'université. Il rappelle que la certification des comptes rendue obligatoire par la loi LRU impose aux universités de présenter à l'actif de leur bilan un montant dont la conformité avec la réalité peut être vérifiée de manière fiable. Le fichier des immobilisations joint en document de ce bilan retrace la liste des biens acquis en section d'investissement avec indication de leur valeur initiale et du montant cumulé de leur amortissement. Les commissaires aux comptes émettent depuis 2011 (date de la première certification des comptes de l'uB) une réserve portant sur le défaut d'inventaire physique permettant de vérifier que le fichier des immobilisations est bien conforme à la réalité. La majorité des universités sont ou ont été dans le même cas et certaines ont déjà régularisé cette situation en recourant à un prestataire extérieur auquel elles ont confié ce travail d'inventaire physique. L'université de Bourgogne a décidé de faire de même et a lancé une consultation en mai-juin. Le candidat retenu est l'entreprise RANE qui a pour mission de passer dans tous les locaux de l'université pour repérer et identifier les biens immobilisés qui sont encore présents. Un rapprochement sera fait ensuite avec l'inventaire comptable pour analyser et régulariser les écarts. L'objectif est que la situation comptable soit régularisée pour cette fin d'exercice budgétaire soit fin décembre 2015.

L'entreprise RANE a commencé son travail d'inventaire physique mi-septembre. Les inventaristes viendront à Mirande à compter de mi-octobre. L'UFR a mis en place un réseau de correspondants par secteur dont le rôle sera d'aider les inventaristes de RANE à accéder à tous les locaux de l'UFR. Ce travail est coordonné au niveau de l'UFR par Mme DUBOIS, par M. ARNOULT pour la partie LE2I et par M. LEGER pour la partie IMB. Il est fait en concertation avec l'ICB et l'ICMUB qui sont des interlocuteurs directs de RANE.

L'entreprise RANE devra aussi proposer à l'université des outils et procédures pour que cet inventaire physique puisse être régulièrement mis à jour.

1.7. M.BLAIS rappelle que, suite à la présélection au printemps dernier du projet I-SITE porté par la COMUE UBFC, un nouveau dossier prenant en compte les recommandations du jury est en cours de finalisation pour être déposé très prochainement pour la phase finale de sélection dont les résultats devraient être connus en janvier 2016.

1.8. M.BLAIS informe le conseil que la Corporation des Etudiants en Sciences et Techniques (CEST) est en cours de dissolution et qu'une nouvelle association a été créée. Cette association s'appelle « Association des Etudiants en Sciences et Techniques » (AEST) et sera hébergée dans les locaux qui étaient précédemment mis à disposition de la CEST.

1.9. M.BLAIS fait ensuite le point sur les effectifs de la rentrée 2015.

La première année de licence enregistre une augmentation de 20 à 25%. 400 étudiants sont actuellement inscrits et ce nombre devrait vraisemblablement atteindre 420 une fois toutes les inscriptions réalisées.

La deuxième année enregistre une augmentation de 16% qui est consécutive à l'augmentation de l'année dernière en L1.

Les effectifs de 3ème année de licence augmentent de 20%, notamment grâce à l'augmentation des effectifs des licences professionnelles.

Pour les masters on observe une stabilité pour les premières années et une légère augmentation pour les deuxièmes années (+ 4%).

L'UFR Sciences et Techniques enregistre au total une augmentation globale de 14%. M.BLAIS précise qu'il convient d'être prudent sur cette valeur car toutes les inscriptions ne sont pas connues pour l'instant. Il en est ainsi de certains masters et des formations sur Auxerre.

M.BLAIS apporte quelques informations sur certains masters. Ont été ouverts la deuxième année du master PCMM, le parcours vision de la deuxième année du master EVA et le master international en physique. Par contre les masters internationaux en mathématiques et en informatique n'ont, comme l'an dernier, pas été ouverts par insuffisance de candidats. La décision de ne pas ouvrir ces deux masters internationaux a été prise dès le mois de juin afin de pouvoir en informer les quelques candidats qui s'y étaient inscrits.

M.GAMBEY demande quel a été le taux de réussite en L2 et en L3. M BLAIS répond qu'il n'a pas les éléments en tête mais que ces taux se situent à un niveau identique à celui des années précédentes.

2 - Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 13mai 2015:

Le procès-verbal de la réunion du 13 mai 2015 du conseil de l'UFR Sciences et Techniques est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

3 - Budget rectificatif 2015 n°3:

M.BOILLAUD présente le projet de budget rectificatif n°3 pour l'exercice 2015. Il rappelle que c'est le 3^{ème} et dernier budget rectificatif pour l'exercice en cours. Il projette le document qui a été transmis aux membres du conseil.

Ce document de présentation rappelle pour information dans sa partie droite les crédits qui ont été ouverts au BP, BR1 et BR2 ainsi que certains mouvements de crédit hors budget et dont le total s'élève à 2 840 529€ Les virements effectués au titre des heures complémentaires correspondent aux virements effectués par les services de l'université en compensation des vacances de poste et des décharges et en compensation de la valorisation TP/TD.

Les colonnes détaillent ces crédits par masse budgétaire et par centre financier.

Le projet de BR3 soumis à l'approbation du conseil est détaillé dans la partie gauche du document.

Il porte sur des mouvements de recettes correspondant à :

- un prélèvement sur fonds de réserve pour récupérer les crédits que le pôle finances avait provisionnés sur les crédits 2014 au titre des charges constatées d'avance (3 960€)
- un ajustement des recettes en provenance du SEFCA correspondant à un trop perçu sur les M1 et M2 MPEC (- 1 175€)
- une forte diminution de la prévision du montant de la taxe d'apprentissage (- 43 941€)
- de nouvelles recettes essentiellement pour le LE2I (programme de recherche, allocations de thèses, inscription du budget de la conférence Complet-net ...)
- un ajustement des recettes de l'ITII qui impacte essentiellement la part IUT

Apparaissent également sur ce projet les crédits que le pôle finances a demandé d'inscrire au titre de la régularisation des amortissements et pour laquelle l'UFR a été autorisée à présenter ce BR3 en déséquilibre à hauteur de 34 106€ correspondant à la régularisation des amortissements des biens acquis sur ressources propres.

Ce projet de budget rectificatif enregistre au final une augmentation de 1 452 464 € en produits et une augmentation de 1 486 570 € en ouverture de crédits et dont la ventilation par masse budgétaire et par centre financier est donnée dans la colonne « ouverture de crédits ».

M.BOILLAUD précise ensuite que ce projet de BR3 a été envoyé au pôle finances le 18 septembre dernier pour un vote du conseil d'administration de l'université le 20 octobre.

M.CLUZEL demande si on connaît les raisons de la baisse de la taxe d'apprentissage. Mme DUBOIS lui répond que les modalités de collecte ont changé et sont dorénavant moins favorables pour les composantes. Par ailleurs certains versements sont parfois difficiles à identifier pour les services centraux qui ne les affectent pas toujours aux composantes pour lesquelles ils ont été versés.

M.BLAIS ajoute que le prélèvement de 15% qui a été pratiqué cette année par le pôle finances sur le montant de la taxe d'apprentissage ne sera pas reconduit sur les prochains exercices budgétaires.

Personne n'ayant d'autre question ou de remarque sur ce projet de BR3, M.BLAIS le soumet au vote du conseil.

Le projet de budget rectificatif n°3 de l'UFR Sciences et Techniques pour l'exercice 2015 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

4 - Capacité d'accueil:

M.BLAIS explique au conseil que l'application Admission Post-bac ouvrira le 20 janvier et que les composantes doivent dire avant le 15 octobre si elles souhaitent ou non mettre des capacités d'accueil pour la rentrée 2016, le paramétrage de l'application se faisant début novembre. Il rappelle que le conseil avait approuvé l'an dernier la proposition de ne pas mettre de capacités d'accueil pour la rentrée 2015.

M.BLAIS rappelle que les lycéens peuvent saisir plusieurs vœux sur Admission Post-Bac. Si le candidat est reçu au baccalauréat l'application lui propose son vœu le plus haut où il y a de la place.

M.BLAIS décrit les procédures d'admission selon les types d'étudiants demandant une première année de licence. Les néo-bacheliers de l'académie ayant mis l'UFR en vœu 1 ne peuvent pas être refusés, pas plus que les redoublants. Les capacités d'accueil ne peuvent s'appliquer qu'aux néo-bacheliers hors académie et aux réorientations internes et externes. M.BLAIS estime qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place une capacité d'accueil pour ces demandes de réorientation puisque l'UFR Sciences et Techniques opère déjà une sélection sur ces demandes selon le type de bac.

M.BLAIS craint qu'une limitation des effectifs en licence n'aboutisse à court terme par effet de cascade à une réduction des effectifs en master. Il estime que l'UFR dispose encore d'un peu de marge en terme de disponibilité de salles, quitte à utiliser le créneau horaire 18H-20H non utilisé actuellement, et en terme de potentiel enseignant si on considère la possibilité de recourir à des vacataires extérieurs (enseignants du secondaire, personnels d'entreprise).

M.BLAIS pose également la question du critère retenu pour la sélection des candidats quand est atteinte la capacité d'accueil, le choix final reposant sur un tirage aléatoire et non sur la qualité de dossier.

Il précise que la mise en place à la rentrée 2015 d'une capacité d'accueil en première année de licence à l'UFR Sciences Vie Terre et Environnement a eu un effet radical. Les effectifs en première année y sont cette année en baisse de 27% alors que ceux de première année en Sciences et Techniques sont en hausse de 20%. En terme de flux les néo-bacheliers baissent de 14% en SVTE et augmentent de 12% et S&T. Le nombre de bacheliers S baisse plus en SVTE (moins 16%) qu'en S&T (moins 6%).

M.GAMBEY n'est pas certain que la baisse de bacheliers S en SVTE s'explique par la seule mise en place de la capacité d'accueil. Pour lui cela peut aussi être une conséquence de la mise en place des nouveaux programmes au lycée.

M.GOUTON fait remarquer qu'il n'y a pas si longtemps on regrettait que les effectifs baissent en première année et maintenant on veut les limiter. Il dit ne pas comprendre la cohérence de cette politique. Il demande ce qu'a décidé l'UFR SVTE en terme de capacité d'accueil pour la prochaine rentrée. M.BLAIS lui répond qu'il n'a pas d'information pour l'instant.

M.GAMBEY demande si on connaît les évolutions d'effectifs sur l'université de Besançon. M.BLAIS lui répond qu'il n'a pas cette information pour Besançon mais précise qu'au niveau national les effectifs en Sciences et techniques ont augmenté pour les universités qui n'avaient pas mis de capacité d'accueil. Il ajoute que sur Paris le recteur a demandé d'accueillir des étudiants au-delà des capacités d'accueil qu'avaient fixées certaines universités.

M.BLAIS évoque le cas de l'UFR de Sciences Humaines et Sociales qui avait fixé une capacité d'accueil en première année de psychologie et qui s'interroge sur la manière dont cela a été appliqué. Ils ne savent pas pour l'instant s'ils fixeront une capacité d'accueil pour la rentrée 2016.

Mme CULLOT estime que les masters proposés par l'UFR Sciences et Techniques peuvent encore accueillir des étudiants et que pour ce faire il faut bien des effectifs conséquents en première année.

M.BLAIS ajoute que si toutes les universités fixent des capacités d'accueil, cela aura pour conséquence de priver des lycéens de toute poursuite d'études supérieures, ce qui n'est pas vraiment compatible avec leur mission de service public.

Mme WANNEBROUCQ demande si des consignes ont été données quant aux heures d'enseignement supplémentaires induites par l'augmentation des effectifs. M.BLAIS lui répond qu'il abordera l'aspect financier de cette question au point 6. Il ajoute qu'au-delà de l'aspect financier, l'UFR peut faire appel à des collègues enseignants du secondaire pour les enseignements de première année.

Mme BONNAUD fait remarquer que les doctorants peuvent aussi intervenir en enseignement. M.BLAIS lui répond qu'il est régulièrement fait appel aux doctorants quand ceux-ci sont réglementairement autorisés à dispenser des heures d'enseignement en tant que vacataire ou en tant que doctorant contractuel avec activité complémentaire d'enseignement.

Plus personne n'ayant de question sur ce point de l'ordre du jour, M.BLAIS soumet au vote du conseil la proposition de ne pas mettre de capacité d'accueil pour l'UFR Sciences et Techniques pour la rentrée 2016.

Cette proposition de ne pas mettre de capacité d'accueil pour l'UFR Sciences et Techniques pour la rentrée 2016 est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

5 - Auto-évaluation (contrat actuel 2012-2017):

M.BLAIS informe le conseil que les documents d'auto-évaluation des mentions ont été transmis en juin au vice-président en charge de ce dossier. L'université doit envoyer ces éléments au ministère à la mi-octobre. M.BLAIS ne souhaite pas mettre en ligne ces dossiers d'évaluation tant qu'il n'a pas eu de retour de l'université sur ces documents. Il invite toute personne qui souhaite prendre connaissance des dossiers qui ont été transmis à l'université à se rapprocher de M.Luc IMHOFF pour la partie licence ou de M.Christophe FINOT pour la partie master qui ont piloté et coordonné ce travail. M.BLAIS les remercie tous deux ainsi que les responsables de mention pour la qualité du travail réalisé pour cette auto-évaluation.

6 - Accréditation (contrat 2017-2021):

M.BLAIS explique que l'université est maintenant entrée dans la phase d'accréditation du prochain contrat. Il rappelle les différentes étapes de la démarche telle qu'exposés dans le courrier du président en date du 14 septembre 2015 qui a été envoyé aux membres du conseil. La future offre de formation devra être transmise au ministère en juin 2016. La première étape portera sur la construction de l'architecture des formations en vue d'un vote d'une offre coordonnée et soutenable par les conseils de l'université au printemps 2016. Les composantes élaboreront ensuite leurs propositions de maquettes pédagogiques en concertation avec l'équipe de gouvernance pour un vote par le conseil d'administration de la COMUE UBFC courant mai 2016.

Le premier travail demandé aux composantes quant à l'architecture de leur nouvelle offre de formation porte, pour chacune des formations envisagées, sur le nombre et la nature des modules par semestre et sur la répartition horaire pour chacun de ces modules entre cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques. L'université a envoyé une feuille de route constituée du courrier précité du président et d'une fiche de soutenabilité individualisée par composante.

M.BLAIS projette la fiche de soutenabilité spécifique à l'UFR Sciences et Techniques.

Il explique en préambule que jusqu'à maintenant on parlait en terme de volant d'heures complémentaires attribué à chaque composante mais qu'à compter de l'exercice budgétaire 2016 il faudra raisonner en terme de volume global d'heures d'enseignement pour les formations dont l'UFR à la charge. Ce volume global inclura donc les heures statutaires des personnels titulaires. Chaque UFR se verra ainsi attribuer un volume global qu'elle ne devra pas dépasser sauf à assurer le coût salarial de ce dépassement sur ses ressources propres. Il conviendra donc d'être très attentif sur les volumes d'heures assurées et ceci dès cette année. M.BLAIS précise sur ce point qu'il a déjà informé les services centraux que l'UFR dépasserait cette année l'enveloppe qui a été attribuée pour la charge d'enseignement 2015-2016 car cette enveloppe en prenait pas en compte l'augmentation des effectifs en L1 et en L2, l'ouverture de la deuxième année du master PCMM et l'ouverture du parcours « vision » du M2 EVA. M.BLAIS prévoit un dépassement d'au moins 1 500 HTD. Il attend cependant que la saisie des services prévisionnels soit terminée pour signaler plus précisément le problème à l'équipe de gouvernance de l'université.

M.GAMBEY demande quelle utilisation sera faite des sommes provenant des frais d'inscription des étudiants des classes préparatoires. Il estime cette nouvelle recette à 200 000 euros. M.BLAIS lui répond que ce montant de 200 000 euros reste théorique et que c'est une fourchette haute car aucune sanction n'est prévue si l'étudiant ne s'inscrit pas.

M.GAMBEY demande quelles sont les prestations que l'université apportera aux étudiants des classes préparatoires en contrepartie de leur inscription à l'université. M.BLAIS lui répond que pour l'instant n'a rien acté car elle ignore encore ce que cela va lui apporter.

M.GOUTON demande si le départ des étudiants GEIPI a été correctement évalué dans l'enveloppe attribuée à l'UFR Sciences et Techniques pour l'année 2015-2016. M.BLAIS lui répond que sur ce point les calculs sont justes et qu'il n'y a aucun problème.

M.BLAIS revient à la fiche de soutenabilité. Les nombres indiqués en effectifs enseignants et en effectifs étudiants sont justes. Les indicateurs de soutenabilité financière mentionnés sur cette fiche sont ceux demandés par l'HCERES. M.BLAIS fait remarquer aux membres du conseil que ces indicateurs pour l'UFR Sciences et Techniques sont très proches des indicateurs nationaux de l'ensemble de la filière « sciences et

technique » à l'exception de la filière ingénieur car, pour celle-ci, une partie de l'enseignement est faite par la Maison de l'Entreprise sur Auxerre et n'est pas prise en compte dans le calcul. M.BLAIS précise qu'au niveau national le périmètre de la filière « sciences et techniques » peut varier d'une université à l'autre car il peut parfois y inclure la filière « sciences de la vie, de la terre et de l'environnement ». M.BLAIS fait remarquer que les recettes rapportées aux effectifs 2014-2015 sont celles de l'année universitaire 2013-2014 et que ce décalage sera corrigé sur cette fiche de soutenabilité dès que seront connues les recettes de l'année universitaire 2014-2015.

M.BLAIS aborde ensuite l'enveloppe plafond proposée par l'équipe de gouvernance et dans la limite de laquelle l'UFR doit bâtir sa future offre de formation. Il explique que cette enveloppe plafond de charge d'enseignement proposée pour la rentrée 2017 a été calculée par le pôle pilotage sur la base des effectifs de 2014-2015 et à coût salarial constant en prenant une hypothèse de GVT (glissement vieillesse technicité) de l'ordre de 1% par an. Elle est fixée à 33 435 heures pour la rentrée 2017 soit une baisse d'environ 4% par rapport à celle fixée pour la rentrée 2015, à savoir 34 780 heures hors GEIPI.

M.GAMBEY fait observer que le potentiel enseignant est supérieur à la charge. M.BLAIS lui répond que cela s'explique par le fait que l'UFR Sciences et Techniques est exportatrice d'heures d'enseignement sur les autres composantes.

M.FINOT remarque que l'effort de réduction demandé sur la prochaine offre de formation porte sur environ 1400 heures d'enseignement, ce qui équivaut par exemple à deux parcours de master à 700 heures chacun.

Mme CULLOT demande comment sont traitées dans l'enveloppe notifiée à l'UFR les heures faites dans d'autres composantes par les enseignants de l'UFR. M.BLAIS lui répond que l'UFR n'en a plus la charge et que ces heures ne sont pas à prendre en compte dans l'enveloppe. Mme CULLOT propose que priorité soit donnée aux enseignements de l'UFR Sciences et Techniques dans les services des enseignants. M.BLAIS est d'accord sur ce principe en reconnaissant toutefois que quelques situations peuvent exiger une certaine diplomatie.

M.BLAIS expose les grands principes sur lesquels seront construites les propositions de formations.

En ce qui concerne les licences, il propose au conseil que les prochaines maquettes des licences restent sur le même volume présentiel qu'actuellement, à savoir 1 600 heures.

Il souhaite par ailleurs qu'une réflexion soit menée sur la pratique actuelle des cours intégrés en première année de licence. Il propose sur ce sujet que tous les enseignements soient répartis entre CM, TD et TP et que le responsable du module identifie parmi ces cours ceux qu'il souhaite passer en CI. Seuls les CM pour lesquels l'UFR aura donné son accord seront comptabilisés en CI.

M.GOUTON dit que si on réduit les CI, on va sacrifier la qualité des enseignements et on déstabilisera les étudiants. M.BLAIS lui répond que le principe CM/CI n'est pas écarté mais que cela ne devrait pas concerner les TD.

M.LEURENT donne l'exemple d'une hypothèse de 10 heures de cours dont 5 en CM et 5 en TD. La pratique actuelle des CI revient à comptabiliser ces 10 heures avec un coefficient de 1,25. Ce coefficient sera de 1,125 avec la nouvelle pratique proposée.

M.IMHOFF dit que jusqu'à maintenant il y avait peut-être des moyens pour payer des heures de TD en CI mais que cela semble ne plus être le cas maintenant.

M.CLUZEL demande si on a la mesure de l'impact des CI sur la réussite des étudiants. M.BLAIS répond qu'on n'arrive pas à mesurer cet impact mais qu'il a personnellement le sentiment que cela est positif. Pour M.IMHOFF, cela n'a pas d'effet sur la réussite des étudiants mais cela joue bénéfiquement sur la qualité pédagogique car les CI sont plus conviviaux.

M.GAMBEY fait valoir que selon lui les CI ont un impact positif sur la réussite des étudiants puisque les taux de réussite restent stables alors que la qualité des étudiants néo-entrants baisse du fait de la baisse de niveau du baccalauréat.

M.BLAIS aborde ensuite le sujet des travaux pratiques dont le coût salarial est important puisque leurs effectifs sont dédoublés par rapport à ceux des travaux dirigés. Il faut encadrer leur organisation afin d'éviter des débordements. M.CLUZEL fait part sur ce sujet de son expérience en SVTE. Pour un TP de 30 étudiants deux enseignants sont présents au démarrage du TP puis un seul au bout d'une heure. M.IMHOFF et M.BLAIS soulignent que les règles d'encadrement des TP peuvent cependant varier d'un TP à l'autre selon les contraintes de sécurité qui s'y appliquent.

M.BLAIS ne souhaite pas faire disparaître les TP ni même trop réduire leur nombre mais il propose de les répartir autrement qu'actuellement en en plaçant plus en L3 qu'en L1 par exemple. Il propose également de fixer un maximum de 30% de TP en L1 et de 35% en L2. M.CLUZEL demande si la proportion des TP dans la maquette actuelle est très au-delà de cette proposition. M.BLAIS lui répond que globalement ce sont les mêmes proportions.

M.BLAIS aborde ensuite le C2I. Il rappelle que le C2I est obligatoire dans la maquette actuelle. Le bureau de l'UFR propose après réflexion de le mettre en option non obligatoire sur le S2 ou le S4, ce qui permettrait de libérer du temps pour les enseignements disciplinaires. M.GOUTON demande si cette décision est définitive ou si on peut revenir dessus. Mme CULLOT confirme que le C2I n'est pas obligatoire et souligne que beaucoup d'étudiants ne sont pas demandeurs de cet enseignement dont ils maîtrisent déjà le programme. M. OZCELIK confirme que les étudiants s'ennuient en cours de C2I.

Mme WANNEBROUCQ estime que ces cours de C2I sont très utiles. Les étudiants ne s'en aperçoivent pas toujours au début de leur scolarité mais en prennent conscience en doctorat quand ils ont à faire des graphiques sur Excel par exemple. C'est donc très bien de maintenir le C2I, même si c'est sous forme d'option.

M.BLAIS propose ensuite un principe d'organisation horaire sur les trois années de licence : 550 heures en L1 et 550 heures en L2 réparties pour chacune de ces deux années sur 10 UE de 55 heures chacune et 500 heures en L3.

Il expose ensuite le calendrier des étapes de construction de la future offre de formation. M.IMHOFF pour la partie licence et M.FINOT pour la partie master rencontreront les responsables de mentions pour bâtir l'architecture des maquettes sur la base des principes généraux que le conseil adoptera aujourd'hui. Cette architecture devra être élaborée d'ici fin novembre afin qu'elle puisse être présentée au conseil de l'UFR courant décembre.

Il ajoute qu'en ce qui concerne les licences professionnelles il n'y aura pas de contraintes particulières, celles-ci étant souvent autofinancées.

M.BLAIS propose de voter en deux temps, d'abord sur le C2I, puis sur les principes généraux.

M.BLAIS soumet au vote du conseil la proposition de maintenir dans la prochaine offre de formation le C2I obligatoire au S3. Cette proposition est rejetée à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 0

Contre : 28

Abstentions : 0

M.BLAIS annonce que le C2I sera donc proposé en option au S2 ou au S4 dans la prochaine offre de formation.

M.FINOT propose de mettre le C2I en UE facultative. M.BLAIS n'est pas contre mais fait valoir que cela générera un coût plus élevé.

M.BLAIS soumet ensuite au vote du conseil les principes généraux suivants pour la construction de la future prochaine offre de formation :

- volume horaire de 1 600 heures en licence, avec répartition de 550 heures en L1 avec 10 UE de 55 heures, de 550 heures en L2 avec 10 UE de 55 heures et de 500 heures en L3

- organisation des enseignements en CM, TD et TP avec identification des CM à passer en CI après accord de la direction de l'UFR
- maximum de 30% de TP en L1 et de 35% en L2

Ces principes généraux sont approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

M.BLAIS informe les membres du conseil que l'analyse de la soutenabilité financière de la future offre de formation se fera sous différentes hypothèses d'effectifs, notamment avec les effectifs de 2014-2015 et avec ceux projetés pour la rentrée 2017.

Il précise que la question du porteur de mention dans le cas de mention identique proposée à Dijon et à Besançon n'est toujours pas tranchée.

7 - Questions administratives et financières:

7.1 : A la demande de M.BLAIS, Mme CULLOT expose la demande de modification des fiches filières de la L3 informatique, de la L3 SPI et de la première année du master STIC. Cette demande de modification porte sur l'ajout dans chacune de ces fiches filières d'une UE stage afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent de faire un stage disciplinaire d'une durée de un à quatre mois. Ce stage pourra être fait en juin, juillet ou août de l'année précédente (L2 pour les L3 ou L3 pour le M1) ou dans l'année pour les redoublants mais sera pris en compte dans l'année de formation de la fiche filière. Cette prise en compte se fera dans les mêmes modalités que celles des UE transversales (comptabilisation des points au-dessus de la moyenne).

M.BLAIS soumet au vote du conseil la demande de modification des fiches filières de la L3 informatique, de la L3 SPI et de la première année du master STIC.

Cette demande est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

M.FAUCHER revient sur la question de la réduction des volumes horaires pour la future offre de formation et dit que cela peut poser des difficultés pour certains masters. M.BLAIS lui répond que le calcul se fera globalement ce qui peut laisser une certaine marge mais que de toute façon il faudra réduire le volume global. L'UFR transmettra ce qu'elle pensera réaliste et attendra le retour de l'équipe de gouvernance de l'université.

7.2 : M.BOILLAUD présente les demandes de tarifs et les demandes de versement de subventions qui ont fait l'objet d'envoi de documents aux membres du conseil :

Tarifs colloques

- Colloque international IEEE SITIS à Bangkok du 23 au 27 novembre 2015
- Conférence CompleNet210 2016 organisée par le LE2I à Dijon les 23-24-25 mars 2016

Demandes de subventions

- versement par l'IMB d'une subvention de 5 454€ au Centre International de Rencontres Mathématiques pour l'organisation du workshop « Real Analytic Geometry and Trajectories of Vector Fields » qui s'est déroulé au CIRM du 8 au 12 juin 2015

- Versement par l'école doctorale Carnot-Pasteur d'une subvention de 1 000€ à la Société Chimique de France pour aide à l'organisation de la « 13^o journée scientifique organisée par la section Bourgogne-Franche-Comté »
- Versement d'une subvention de 500€ à l'association « Nexus with Africa » (étudiants de l'ITII de Bourgogne) pour sa participation au Raid 4L Trophy 2016

M.BLAIS soumet au vote du conseil les 5 points présentés.

Ces 5 demandes sont approuvées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

8 – Questions diverses :

M.BLAIS demande si quelqu'un a des questions diverses.

M.GAMBEY souhaite connaître l'évolution des effectifs des masters MEEF. M.BLAIS lui répond que ceux-ci ont augmenté en première année en physique-chimie et en sciences industrielles de l'ingénieur mais qu'ils ont diminué en mathématiques. Il ajoute qu'aucune réduction ne sera appliquée sur le volume horaire pour ces masters MEEF dont les effectifs seraient inférieurs à 10.

M.BOILLAUD présente ensuite la nouvelle composition de la commission pédagogique de l'ITII de Bourgogne dont l'objet est de suivre le cursus des étudiants en apprentissage. Il est proposé de nommer M.MAIRESSSE en remplacement de M.MANSOURI pour la partie « université » et de nommer Mme BARTEMENT et Mme HARNIST en remplacement de Mme DELORME et de M.SANSEIGNE pour la partie « profession ».

La composition de cette commission est approuvée à l'unanimité des membres du conseil.

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Aucune autre question diverse n'étant posée, M.BLAIS lève la séance à 16H35.